

DROIT INTERNATIONAL
HUMANITAIRE



MEDECINE HUMANITAIRE
et TEMOIGNAGE

Dr Ph. Luxereau - Bichat 19-02-2014

HISTORIQUE du DIH

- 1859: bataille de Solférino: H. Dunant
- 1863/64 : CICR et 1ère Convention signée à Genève par 12 pays européens “*pour l’amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne”*“
- 1899-1907: Conventions de la Haye (lois et coutumes de la guerre)
- 1949: 4 Conventions de Genève, dont une consacrée aux civils, + 2 protocoles additionnels en 1977
- les 2 missions du CICR (protection des victimes des conflits armés et conduite des opérations) = 1ère synthèse entre action humanitaire et droit international
- Exigence de confidentialité absolue

DIH: un droit innovant

La 1ère convention de Genève de 1864 est à l'origine du DIH contemporain:

- C'est un traité multilatéral ouvert à tous les Etats comportant:
- Des normes permanentes écrites, de portée universelle, protégeant les victimes,
- L'obligation de soigner sans discrimination les militaires blessés ou malades,
- Le respect et la signalisation du personnel et des équipements sanitaires

DIH - Principaux traités

1- de portée générale

- Conventions de La Haye (lois et coutumes de guerre- 1899-1907)
- Conventions de Genève (1949) et Protocoles additionnels (1977)
- Statut de la CPI (1998)

DIH - Principaux traités

2- thématiques

- 1868: interdiction de certains projectiles (déclar. St Petersbourg)
- 1925: prohibition des gaz asphyxiants et moyens bactério.
- 1972: interdiction fabrication, stockage d'armes bactério.
- 1980: interdiction / limitation d'armes à effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination (*éclats non localisables, mines, pièges, armes incendiaires*)
- 1993: interdiction fabrication, stockage, emploi armes chimiques
- 1997: convention sur l'interdiction des mines anti-personnel
- 2000: implication des enfants dans les conflits armés
- 2008: convention sur les armes à sous munitions

TEMOIGNAGE: l'ère des ONG

- 1968-70: guerre du Biafra
- 1971: MSF, 1ère ONG médicale
- Démarche éthique fondée sur les DH: droit à avoir des droits, *responsabilité* de chacun par rapport à tous (H.Arendt, M.Foucalt)
- volonté de soigner toutes les victimes sans discrimination*
- revendication de neutralité, indépendance*
- universalité du droit aux secours (“sans frontières”)*
- démarche anonyme, bénévole, non revendiquée pour soi*

TEMOIGNAGE: l'ère des ONG

- Rupture:

- * *avec le CICR qui respectait la souveraineté des Etats et exigeait le silence*

- * *avec le langage compassionnel, remplacé par un discours politique*

- Exigence d'accès à tous les bénéficiaires, *au besoin contre la souveraineté des Etats* --> morale de la solidarité --> morale de l'ingérence et notion (controversée) de *droit / devoir d'ingérence*

- Volonté de témoigner

DEVOIR de TEMOIGNER

- Le témoignage entre dans la doctrine des ONG :
- MSF: évolution de la charte: *“s’abstiennent de porter un jugement ou d’exprimer publiquement une opinion... “(1971) remplacé par: cette action médicale est indissociable du témoignage lié à nos activités de terrain.*
- MDM: 1980: Création en France sur le principe
« aller là où les autres ne vont pas, témoigner de l’intolérable et travailler bénévolement »
1985: additif au serment d’Hippocrate:
“Que l’on porte atteinte à la dignité de l’homme, que l’on cache l’horreur, je m’engage à témoigner“
1990: Charte européenne de l’action humanitaire (Cracovie)



Eye-witness accounts
of the evacuation from Srebrenica
and the fate of missing colleagues

Rapport de Médecins Sans Frontières

Publié en février 1996



Génocide au Rwanda

Témoignages

Françoise Bouchet-Saulnier
Pierre Salignon

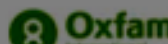
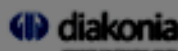
juin 1994



ABANDON DE GAZA :

Aucune reconstruction,
aucune réparation,
plus d'excuses

Rapport un an après l'opération Plomb durci



Témoignage-Plaidoyer: exemples en France

- L'observatoire de l'accès aux soins de MDM (2000)
- *Enquête sur l'accès aux soins dentaires des bénéficiaires de CMU, AME dans 11 villes de France,*
- *Testing sur les refus de soins des médecins généralistes pour les bénéficiaires de CMU, AME dans 10 villes de France*
- *Enquête européenne sur l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière.*
- Rapport sur la situation des Roms migrants en France
- Après Sangatte, l'inhumain au quotidien
- Les droits des étrangers à Mayotte. L'entrée et le séjour. La protection sociale (GISTI-MDM)



samusocial de Paris



LE COMED
Comité Médical pour les Exilés



LES CONSEQUENCES DES REFORMES SUR L'AIDE MEDICALE ETAT (AME)

Dossier de Presse
8 juin 2004

ONG de défense des DH (AI, HRW..)

- Action fondée sur le droit: DI relatif aux DH / DIH et centrée sur le témoignage et la dénonciation des violations,
- Enquêtes complètes, vérifications minutieuses des informations, recoupement des sources..
- Recommandations en référence au droit opposable

Lettre ouverte concernant des personnes mortes aux mains de la police en France

Index AI : EUR 21/004/2011 - 30 novembre 2011



Armes et conflits armés

Chaque année, plus de 300 000 personnes sont tuées directement par des armes classiques, et bien plus encore sont blessées, brutalisées, déplacées de force et endeuillées à cause de la violence armée.

TEMOIGNAGE HUMANITAIRE ou JUDICIAIRE ?

- Logique et modalités distinctes, peu compatibles :
- T. humanitaire: “fonction d’alerte *dans le temps de l’action de secours*” (MSF)
- T. judiciaire: participation imposée à un processus *tardif*, postérieur aux événements (Justice internat.)
- Responsabilité *politique* des belligérants --> responsabilité *pénale* des individus
- Preuves de l’existence de *victimes* +/- *crimes* --> identité et culpabilité des *auteurs*
- Rôle des ONG : témoigner du contexte et faciliter les enquêtes, sans nourrir les dossiers d’accusation (risques de perte d’indépendance, risques pour la sécurité)

Témoignage: pièges/ambiguïtés

- Témoignage vs com.
- Biais du témoignage:
 - empathie --> risque de partialité, 1/2 vérité
 - position "équilibrée" --> risque d'inéquité
- "If you are neutral in situations of injustice, you have chosen the side of the oppressor. If an elephant has its foot on the tail of a mouse and you say that you are neutral, the mouse will not appreciate your neutrality." - (Bishop Desmond Tutu)
- Témoignage vs intérêt des populations